



Vente d'un pavillon apres un divorce

Par Visiteur

Nous possedions un pavillon depuis le 01/11/1979 pour lequel mon pere avait paye le terrain soit 41400F et egalement fait un apport de 70000F sur un cout de construction de 181000F ma femme a quitee le domicile conjugal le 07/04/1993 ET LE DIVORCE AETE PRONONCE LE 15/04/1994 DEPUIS CETTE DATE J AI ASSURRE LES REMBOURSEMENT L ENTRETIEN ET LE REFECTION du pavillon ainsi que les impots locaux etnat au chomage puis en invalidite mon pere a repris aupre di credit immobilier mes mesualite et le retard des versements soit de juin1995 a decembre 1999 depuis mon pere est dcd et je suis parti vivre en bretagne pour cause de sante ma femme refusait de signer le compromis de vente depuis 6 mois et la valeur de la maison a chute de 120000? a 99000E CRISE OBLIGE JE VOUDRAIS CONNAITRE LE PARTAGE DE LA SOMME SOIT 99000? entre mon ex et moi meme nb j ai 2 enfants majeurs

Par Visiteur

Bonjour monsieur,

Quelles est le montant que vous avez payé vous et votre femme pendant que vous étiez marié?

Le jugement de divorce a attribué le logement à qui?

Comment se fait-il que vous deviez de l'argent à votre femme alors que le divorce a été prononcé il y a 14 ans,

Bien cordialement.

Par Visiteur

Rep 1 environ140000F,il n y a ras eu d attributions du logement ni de liquidation du mariage mais maintenant ma femme la moitie de la vente de la maison

Par Visiteur

Bonjour,

Si on part du principe que votre père a versé 111 400 francs, vous et votre femme 140 000. On déduit donc que votre femme a participé à hauteur de 70 000 francs de la maison.

Elle bénéficie de la plus value s'il y en a une:

Vous devez donc calculer: 70 000/ (valeur de la maison au moment où elle participait)* (valeur actuelle de la maison).

Bien cordialement.